

PRODUITS BIOSOURCES COMPOSTABLES :

LA FRANCE VEUT-ELLE RESTER DANS LA COURSE ?

L'Association Française des Compostables Biosourcés (AFCB), créée en 2006, représente l'ensemble des acteurs de la filière française des produits biosourcés compostables, de l'origine des matières premières à la fin de vie des produits. Les résines biosourcées compostables sont en très grande majorité utilisées dans le secteur de la sacherie, représentant 1,2% de l'emballage en France, et de plus en plus en agriculture (films de paillage) pour les biodégradables.

L'AFCB a pour mission la promotion et le développement de cette filière en France et en Europe, et s'inscrit dans le cadre d'un apport de solutions complémentaires au recycle plastique et soutenant développement de la filière de recyclage organique des biodéchets.

La conférence de presse organisée le 21 septembre 2023 par l'AFCB, sur le thème « Produits biosourcés compostables : la France veut-elle rester dans la course ? », vise à dresser un état des lieux de la filière et des obstacles à son développement en France, mais aussi de donner un éclairage sur la maturité des innovations, les solutions existantes et le marché, à l'appui des résultats de l'étude scientifique menée par la Chaire CoPack, qui confirme la biodégradation d'emballages certifiés compostables destinés au marché de l'emballage alimentaire, en conditions réelles de compostage industriel.

1. La France, qui dispose d'une filière pionnière dans la fabrication des produits biosourcés et compostables, possède tous les atouts pour devenir leader de cette alternative indispensable aux plastiques conventionnels

Les résines biosourcées compostables offrent une **alternative crédible et responsable, complémentaire des efforts de réduction, réutilisation et recyclage des plastiques conventionnels**, malheureusement insuffisants : seuls 9% des plastiques sont actuellement recyclés au niveau mondial, et 27% pour les emballages plastique au niveau national.

Les matières compostables présentent également de nombreux avantages et externalités positives au cours de leur utilisation, particulièrement en vue de la **généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2024**. Elles **facilitent la collecte de ces déchets alimentaires et limitent la présence de microplastiques persistants** dans le compost et les sols, en cohérence avec la stratégie européenne et le recyclage organique des biodéchets.

Le développement en France d'une filière de produits biosourcés a par ailleurs un **impact positif sur l'ensemble de la chaîne de valeur** : issus de matières renouvelables, les produits biosourcés **contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre**, tout en **sécurisant les revenus de nos agriculteurs** et en **réduisant les importations de matières fossiles**.

La filière des produits biosourcés compostables constitue enfin une **formidable opportunité en termes de créations d'emplois et de relocalisations industrielles dans nos territoires**, en s'inscrivant dans un nouveau modèle de bioéconomie circulaire. **A ce jour le nombre de sociétés françaises ayant fait le choix de lancer des productions avec des résines biosourcées compostables est le second en Europe** derrière l'Italie. La France et ses industriels demeurent donc à l'avant-garde en matière de R&D et de capacité de transformation de ces nouvelles matières : ainsi notre pays possède **tous les atouts pour devenir un leader dans ce domaine** comme le démontre le nombre de projets d'installations de bioraffinerie.

2. La pérennité de la filière française est pourtant aujourd'hui menacée, faute de position claire de l'Etat dans un contexte de concurrence internationale accrue

Selon une étude menée conjointement par European Bioplastics et Nova-Institute, la production des bioplastiques va tripler en 2026, ce qui correspond à une quantité de **7,5 millions de tonnes**. À ce titre, ces nouveaux matériaux intéressent d'autres pays comme **la Chine ou les Etats-Unis, qui souhaitent développer une économie autour de ces nouvelles matières**, dans un contexte où la demande pour ce type de résines biosourcées compostables croît fortement (le Président Biden a récemment annoncé vouloir convertir 90% des plastiques en plastiques biosourcés). Il serait regrettable que ces pays prennent le leadership sur une innovation en pleine maturité, pour laquelle nous disposons d'une avance scientifique et technologique, fruit d'investissement important de notre R&D et de nos industriels.

Alors que la place de ces nouveaux matériaux est en cours de discussion au niveau européen (proposition de règlement Packaging, PPWR), le développement de la filière française des matières biosourcées compostables se trouve aujourd'hui **menacée par les restrictions réglementaires et législatives au niveau national, parfois en contradiction avec le droit de l'Union européenne les concernant**.

Les choix des pouvoirs publics aujourd'hui et dans les années à venir sont donc **déterminants pour localiser en France ces activités à forte valeur ajoutée**.

L'Association Française des Compostables Biosourcés alerte donc le Gouvernement sur la situation de la filière française, et demande :

- **la levée des freins réglementaires au développement de la filière (arrêté du 15 mars 2022 limitant les emballages pouvant faire l'objet d'une collecte conjointe avec des biodéchets) et suivre l'avis de l'ANSES « *recommandant de privilégier la collecte des matières plastiques biodégradables dans une filière industrielle* »**
- **de permettre d'apposer la mention « compostable » sur un produit quand il répond aux exigences de la norme harmonisée européenne de compostage industriel en conformité avec le droit européen et plus globalement, l'adoption par la France d'une position plus encourageant au regard de ses innovations arrivées à maturité ;**
- **réaffirmer que le recyclage organique, le compostage industriel, constitue bien un recyclage matière, à l'instar de la position européenne, et l'intégrer dans la stratégie 3R ;**
- **la mise en place d'un pacte avec l'ensemble des ministères concernés et la filière, afin que cette dernière soit pleinement associée aux discussions à venir impactant son développement, notamment en ce qui concerne la gouvernance de la biomasse ;**
- **que soit exigé un taux minimal d'incorporation de matière biosourcée élevé, afin de valoriser les produits intégrant réellement une part significative de biomasse dans le cadre du soutien à la bioéconomie nationale et pour éviter que ceux-ci ne subissent la concurrence de produits n'intégrant qu'un faible pourcentage de matières premières biosourcées.**

« Il ne suffit plus d'être une puissance en matière de recherche et d'innovation, aujourd'hui, il faut aussi avoir une capacité de production domestique, industrielle, sur le continent et en particulier en France »

Thierry Breton